

Plan de formation détaillé

Premier volet

La Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme

1. Généralités
 - Le contexte historique
 - L'encadrement du lobbyisme au Canada et dans le monde
 - Les objectifs et les principes de la loi québécoise
2. Le Commissaire au lobbyisme du Québec
 - La nomination du commissaire
 - Le mandat de surveillance et de contrôle
 - Les pouvoirs (ordonnances de confidentialité, avis du commissaire, inspections, enquêtes)
 - Les obligations du commissaire (gestion et rapports)
3. Les activités de lobbyisme
 - Qu'est-ce que le lobbyisme?
 - Les activités assujetties à la Loi
 - Les exceptions
4. Les lobbyistes
 - Qui est lobbyiste?
 - Les catégories de lobbyistes : lobbyistes-conseils, lobbyistes d'organisation, lobbyistes d'entreprise
 - Les exclusions prévues à la Loi et au Règlement relatif au champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme
5. Les titulaires de charges publiques
 - Qui sont les titulaires visés par la Loi?
 - Les obligations des titulaires de charges publiques
6. Le Code de déontologie des lobbyistes
 - Objet du Code de déontologie des lobbyistes
 - Devoirs et obligations des lobbyistes
 - Le caractère contraignant du Code de déontologie des lobbyistes
7. Les actes interdits
 - L'exercice d'activités de lobbyisme sans inscription au registre des lobbyistes
 - La contrepartie conditionnelle à l'obtention, ou provenant, d'une subvention ou d'un prêt
 - L'attribution de certains contrats ou de certaines subventions
 - L'exercice de certaines activités de lobbyisme par les ex-titulaires de charges publiques
8. Les sanctions
 - Les mesures disciplinaires
 - Les sanctions pénales
 - La sanction de nature civile (remboursement de la contrepartie)

9. Le registre des lobbyistes

- Le conservateur du registre
- Le contenu des déclarations et avis
- Les modalités d'inscription au registre
- La consultation du registre

Deuxième volet

Au-delà des normes : l'éthique

Pour compléter la formation, quelques considérations de nature éthique seront abordées.

Formule pédagogique et durée

Présentation magistrale de trois heures avec support visuel.

- Illustration de plusieurs cas concrets d'activités de lobbyisme visées ou non visées par la Loi.
- Remise de documentation produite par le Commissaire au lobbyisme du Québec.
- Familiarisation avec le registre des lobbyistes à l'aide de modèles de déclarations.
- Échanges et période de questions avec les formateurs, des juristes du Commissaire au lobbyisme du Québec.

Modalités

La formation sera dispensée à Québec et à Montréal, de même que dans d'autres régions du Québec, sur la base d'une session par mois. Sur demande, des sessions supplémentaires pourraient s'ajouter. Les groupes se composeront d'environ 20 participants.

Dates et lieux des formations

Octobre 2009 : Québec (séance de formation réservée aux membres du Barreau employés de l'Assemblée nationale, députés et membres de leur personnel)

DATES	LIEUX
8 décembre 2009	Montréal
19 janvier 2010	Québec
23 février 2010	Sherbrooke
23 mars 2010	Gatineau
20 avril 2010	Laval
25 mai 2010	Saguenay
21 septembre 2010	Rimouski
19 octobre 2010	Québec
23 novembre 2010	Longueuil

Attestation



La formation du Commissaire au lobbyisme permettra aux juristes participants d'obtenir trois heures de formation continue obligatoire par le Barreau du Québec. Une attestation sera remise aux participants à la fin de la séance.

Frais

150 \$

Les frais d'inscription doivent être acquittés en entier avant le début de l'activité. Ils couvrent uniquement les frais encourus par le Commissaire au lobbyisme du Québec pour tenir ces formations.